

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 6 juin 2023.

Sont présents(es) : Sièges #1 - Gilles Ouellet / Sièges #2 - Marilyne Lévesque / Sièges #4 - Francine Bard / Sièges #6 - Danielle D'Anjou

Sont absents(es) : Sièges #3 - Stéphanie Bard / Sièges #5 - Gabriel D'Anjou

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

357-06-23

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉ

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - LÉGISLATION

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

4.1 - Approbation des comptes à payer au 31 mai 2023

4.2 - Demande de commandite de l'Armée noire de St-Gab

4.3 - 40 ans de soins de proximité / Gala honorifique le 21 octobre 2023

4.4 - Demande de renouvellement d'adhésion

4.5 - Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants 2022

4.6 - Adoption du Règlement no 21-23 décrétant une tarification pour un branchement résidentiel au réseau d'égout municipal

4.7 - Autoriser le maire à participer au congrès 2023 de la FQM

4.8 - Nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal

5 - TRAVAUX PUBLICS

5.1 - Demande d'un citoyen / Installation d'un ponceau pour une entrée / Lot 5 526 246

5.2 - Ministère des transports et de la mobilité durable / Demande de correctifs sur le réseau routier

6 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 - Dépôt du registre des signatures des personnes habiles à voter sur le Règlement 19-23

6.2 - Adoption du Règlement no 19-23 visant à modifier le règlement de zonage no 02-91 afin d'ajouter l'usage « résidence de tourisme » dans la zone de villégiature VA

7 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

7.1 - Dépôt d'un projet d'amélioration énergétique et d'installation d'une hotte conforme / Fonds AgriEsprit de FAC

7.2 - Amélioration et réparation des installations du terrain de balle / Acceptation d'une soumission

8 - CORRESPONDANCE

9 - VARIA

9.1 - Comptes rendus du maire et des conseillers et conseillères

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - LÉGISLATION

358-06-23

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2023 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 soit adopté, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

359-06-23

4.1 - Approbation des comptes à payer au 31 mai 2023

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2023, totalisant la somme de 101 185,35 \$, comme il apparaît dans la liste déposée.

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ

360-06-23

4.2 - Demande de commandite de l'Armée noire de St-Gab

CONSIDÉRANT la formation d'une nouvelle équipe de balle molle à Saint-Gabriel-Lalemant qui portera le nom « L'Armée noire de St-Gab »;

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne la demande de L'Armée noire de St-Gab, pour une commandite de 500 \$ pour l'achat de chandails.

ADOPTÉ

361-06-23

4.3 - 40 ans de soins de proximité / Gala honorifique le 21 octobre 2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une invitation pour le Gala honorifique des 40 ans de soins de proximité de la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima;

CONSIDÉRANT l'importance que nos soins restent ici;

CONSIDÉRANT que les profits de ce gala serviront à l'achat d'un deuxième échographe qui permettra de diminuer l'attente pour ce type de service;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise l'achat de deux billets, au montant de 175 \$ chacun, et autorise le maire et son épouse à y représenter la municipalité.

ADOPTÉ

362-06-23

4.4 - Demande de renouvellement d'adhésion

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la demande de renouvellement de notre adhésion à la SADC du Kamouraska, pour un montant de 30 \$, plus taxes.

ADOPTÉ

4.5 - Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants 2022

En conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal, voici les faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé au 31 décembre 2022.

La Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a réalisé, pour 2022, un excédent de l'exercice de 72 868 \$. Le surplus accumulé non affecté est à 484 648 \$.

Les immobilisations réalisées en 2022 :

- Rénovation de l'Édifice du Parc Garneau : 81 062 \$, financé par le programme PRABAM et le volet 2 FRR
- Amélioration du local des Fermières : 32 477 \$, dans le cadre du Programme nouveaux horizons, volet 2 FRR, et le surplus libre et réservé
- Réfection de la galerie du centre communautaire : 14 963 \$, financé par le programme PRABAM
- Amélioration du local des jeunes : 15 593 \$, financé par le FDT 2020 et le surplus libre
- Achat d'équipement pour le local des jeunes : 10 313 \$, subventionné par Loisir et sport Bas-St-Laurent et le surplus libre
- Achat d'un système de son portatif : 892 \$, financé par le surplus libre
- Achat d'un logiciel comptable pour les municipalités : 19 607 \$, financé par le fonds général
- Achat et installation de bornes 911 : 15 744 \$, financé par le fonds général et le surplus libre
- Réfection du rang D'Anjou : 1 242 069 \$, subventionné par le MTQ, la TECQ et le surplus libre
- Achat d'un radar pédagogique : 2 375 \$, financé par le fonds général
- Remplacement d'équipement à l'usine de traitement des eaux usées : 16 162 \$, financé par le surplus réservé

Total des immobilisations 2022 : 1 451 258 \$

Un extrait du rapport financier du vérificateur a été diffusé dans Le Gabriellois du mois de juin 2023.

363-06-23

4.6 - Adoption du Règlement no 21-23 décrétant une tarification pour un branchement résidentiel au réseau d'égout municipal

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut autoriser des branchements de résidences et de commerces au réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT que les branchements sont à la charge du propriétaire et que ceux-ci sont effectués et donnés à contrat par la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Gilles Ouellet à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT que le Règlement no 21-23 a été déposé dans le conseil sans papier et est joint à la présente résolution comme s'il avait été reproduit en totalité;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil adopte le Règlement no 21-23 décrétant une tarification pour un branchement résidentiel au réseau d'égout municipal.

ADOPTÉ

364-06-23

4.7 - Autoriser le maire à participer au congrès 2023 de la FQM

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une invitation de la Fédération québécoise des municipalités pour un congrès qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 à Québec;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Gilles DesRosiers, à participer à ce congrès et autorise la directrice générale à faire le paiement des dépenses qui y sont reliées.

ADOPTÉ

365-06-23

4.8 - Nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal

CONSIDÉRANT la demande des employées de bureau de diminuer leurs jours de travail;

CONSIDÉRANT la tendance des autres municipalités de fermer le vendredi;

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le bureau municipal soit ouvert du lundi au jeudi seulement, de 8 h 30 à 16 h 30;

QUE les citoyens et citoyennes aient la possibilité de prendre rendez-vous s'il leur est impossible de se rendre au bureau sur les heures d'ouverture normales.

ADOPTÉ

5 - TRAVAUX PUBLICS

366-06-23

5.1 - Demande d'un citoyen / Installation d'un ponceau pour une entrée / Lot 5 526 246

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 526 246 a fait une demande en bonne et due forme à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Règlement no 06-19 relatif à la construction, l'entretien et la réparation des entrées privées permet à un citoyen d'installer un ponceau pour accéder à son lot, à ses frais;

CONSIDÉRANT que le propriétaire s'engage à respecter les obligations énoncées dans le règlement et à faire vérifier son installation avant d'installer le ponceau;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise le propriétaire du lot 5 526 246 à installer un ponceau, tout en respectant le Règlement no 06-19.

ADOPTÉ

367-06-23

5.2 - Ministère des transports et de la mobilité durable / Demande de correctifs sur le réseau routier

CONSIDÉRANT la circulation constante de lourds camions sur la route Zacharie-Ouellet qui cause des dégâts au chemin, occasionnant des désagréments aux citoyens de la municipalité qui veulent se rendre sur leur lot;

CONSIDÉRANT que la rue Lavoie se retrouve avec de nombreux nids de poule;

CONSIDÉRANT que la rue Lavoie et la route Zacharie-Ouellet appartiennent au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

IL EST PROPOSÉ par Marilyne Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à la réfection de la route Zacharie-Ouellet et de la rue Lavoie et de trouver une autre alternative pour le transport du bois plutôt que d'utiliser la rue Principale de la municipalité.

ADOPTÉ

6 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

368-06-23

6.1 - Dépôt du registre des signatures des personnes habiles à voter sur le Règlement 19-23

Dépôt, par la greffière-trésorière adjointe, du registre de signatures des personnes habiles à voter sur le Règlement no 19-23 visant à modifier le règlement de zonage no 02-91 afin d'ajouter l'usage « résidence de tourisme » dans la zone de villégiature VA.

369-06-23

6.2 - Adoption du Règlement no 19-23 visant à modifier le règlement de zonage no 02-91 afin d'ajouter l'usage « résidence de tourisme » dans la zone de villégiature VA

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1) à la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage no 02-91 est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné au préalable par Gabriel D'Anjou lors de la séance ordinaire du 4 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil adopte le Règlement no 19-23 visant à modifier le règlement de zonage no 02-91 afin d'ajouter l'usage « résidence de tourisme » dans la zone de villégiature VA.

ADOPTÉ

7 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

370-06-23

7.1 - Dépôt d'un projet d'amélioration énergétique et d'installation d'une hotte conforme / Fonds AgriEsprit de FAC

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant désire favoriser la pratique sportive extérieure et la participation municipale des résidents(es) aux activités en apportant des améliorations en énergie au local des Fermières et au local des jeunes par l'installation de thermopompes;

CONSIDÉRANT qu'une anomalie a été relevée par la Régie intermunicipale en protection incendie en ce qui a trait aux installations actuelles des hottes de ventilation dans la cuisine du centre communautaire et qu'une hotte commerciale est nécessaire;

CONSIDÉRANT que le Fonds AgriEsprit de FAC est un programme d'aide financière qui permet le financement d'un projet qui répond aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le projet est évalué à 32 958 \$ et que l'aide financière espérée pour sa réalisation est de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que le projet doit être réalisé au plus tard le 15 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise madame Marie-Claude Lavoie, agente de développement et chargée de projets, et la directrice générale à déposer un projet d'amélioration énergétique et l'installation d'une hotte conforme à NFPA-96 au centre communautaire;

QUE la Municipalité défraie la différence, soit un montant de 7 958 \$, et que les crédits budgétaires soient pris dans les surplus libres de la Municipalité.

ADOPTÉ

371-06-23

7.2 - Amélioration et réparation des installations du terrain de balle / Acceptation d'une soumission

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire des améliorations au terrain de balle et la réparation des installations, soit les estrades, la poussière de pierre, le remplacement de trois poteaux, la réparation de la clôture, la réparation du tableau d'affichage et le rebranchement d'un lampadaire;

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé le dépôt du projet dans le cadre du Programme d'initiatives structurantes en loisir et en sport 2023-2024 ainsi que le paiement de la différence de coûts, par la résolution no 325-04-23;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Clôture André Harton pour le projet, au montant de 25 500 \$, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte la soumission de Clôture André Harton, telle qu'elle a été déposée;

QUE le conseil autorise la directrice générale à en faire le paiement et que les crédits budgétaires soient pris dans le surplus libre accumulé.

ADOPTÉ

8 - CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

9 - VARIA

9.1 - Comptes rendus du maire et des conseillers et conseillères

Le maire et les conseillers et conseillères présents(es) font le compte rendu de leurs activités depuis la dernière séance.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance, qui n'ont nécessité aucune prise de décision.

372-06-23

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière